



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. CORRE Daniel, M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

N° 2026/07

Objet : Adhésion au service commun « Direction Mutualisée des Systèmes d'Information » de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (C.C.V.E.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2 relatif à la création de services communs ;

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU l'arrêté préfectoral 2002-PREF-DCE/0393 en date du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne ;

VU la délibération n°111-2019 de la Communauté de Commune en date du 12 novembre 2019 portant création du service commun « Direction Mutualisée des systèmes d'Information » ;

VU la délibération n°2019-44 prise en conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte du 13 décembre 2019 portant adhésion à l'offre 1 « Achats » du service commun « Direction Mutualisée des systèmes d'Information » de la Communauté de communes du Val d'Essonne ;

VU la convention d'adhésion au service commun « Direction Mutualisée des systèmes d'information » mise à jour pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction de l'adhésion à l'offre 1 « Achats + formation (catalogue) » du service commun « Direction mutualisée des systèmes d'information » de la CCVE pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

APPROUVE les termes de la convention pour l'adhésion au service commun « Direction mutualisée des systèmes d'information » annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive d'adhésion au service commun « Direction mutualisée des systèmes d'information » pour une durée de 4 ans ainsi que tout avenant et toutes les pièces s'y afférents.

INDIQUE que les dépenses seront inscrites au budget communal sur les exercices correspondants.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 27 janvier 2025

